

mariage de  
François  
Gisardin  
et de  
Catherine  
Laforie

Le 1er mil l'an de la Révolution française, le 1<sup>er</sup> Janvier, à la paroisse de Jonzac, le prêtre Jean-Baptiste de la Béthune, curé de Jonzac, a célébré le mariage de François Gisardin, fils légitime de Jean Gisardin et de Marie-Madeleine Védon, et de Catherine Laforie, fille légitime de Jean Laforie et de Marie-Madeleine Védon, tous habitants de cette ville et paroissiens de Jonzac, ont été épousés comme convenu et requiert, Jean Védon, François Gisardin, Pierre Gisardin qui ont été assis neuf fois et deux, Jean Laforie qui a été assis aussi neuf fois et deux. De l'ibeyrey, juge de jure.

J. L.